

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	26 octobre 2023
Valable jusqu'à	26 octobre 2023
Total	3 890,00 €

A l'attention de

Meria SACKO
meriasacko@yahoo.fr

Vous trouverez les photos de vos suites au MERCURE BARSHA HEIGHTS SUITES [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de vos chambres au IBIS STYLES AIRPORT [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels MERCURE BARSHA HEIGHTS SUITES 9 nuits 1 suite deux chambres vue ville + 1 suite une chambre vue ville petits déjeuners inclus IBIS STYLES AIRPORT 1 nuits trois chambres doubles sans repas 21 au 31 décembre 2023 5 adultes + 3 enfants + 1 bébé	3 890,00 €	3 890,00 €

Sous Total	3 890,00 €
Tax	0,00 €
Total	3 890,00 €

Taxe de séjour à régler aux hôtels directement: 405 AED pour MERCURE BARSHA HEIGHTS SUITES et 45 AED pour IBIS STYLES AIRPORT

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance

complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
